



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 2022-003

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 9 mai 2022 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 4 822 949 / 275, rue des Moissons / Zone résidentielle Rb-6

Demande numéro 2022-003, faite le 1^{er} avril 2022, par Mme Guylaine Croteau et M. Serge Brouillette propriétaires du lot 4 822 949 situé au 275, rue des Moissons, ayant pour effet de permettre la construction d'un garage privé d'une superficie de 71,34 mètres carrés comportant une hauteur totale de 6,10 mètres avec des murs d'une hauteur de 3,81 mètres et une porte de garage de 3,35 mètres de hauteur alors que l'article 7.2.4 du Règlement de zonage 139-2015 limite la superficie totale à 70,00 mètres carrés, la hauteur totale à 4,90 mètres, la hauteur des murs à 3,10 mètres et la hauteur de la porte de garage à 2,50 mètres.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 28 avril 2022 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : rene.savard@saint-casimir.com

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, ce 4^e jour d'avril 2022

René Savard
Directeur général et greffier-trésorier